

SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE : Mercredi 20 janvier 2021
HEURE : 13 h 30
LIEU : Vidéoconférence (centre administratif / MRC de Memphrémagog)

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Nicole-Andrée Blouin, conseillère, Ste-Catherine-de-Hatley
Marie Boivin, Canton d'Orford
Francine Caron-Markwell, Canton de Stanstead
Philippe Dutil, Stanstead
Denis Ferland, Hatley
Vincent Gérin, Ayer's Cliff
Vicki-May Hamm, Magog
Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac
Michael Laplume, Canton de Potton
Yvon Laramée, Eastman
Patrick Leblond, Stukely-Sud
Lisette Maillé, Austin
Michael Page, North Hatley
Martin Primeau, Canton de Hatley
Michèle Turcotte, Saint-Étienne-de-Bolton
Richard Violette, Ogden
Joan Westland-Eby, Bolton-Est

également présents : Guy Jauron, secrétaire-trésorier
Sylvie Camiré (secrétaire-trésorière adjointe)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2020
4. Affaires découlant du procès-verbal du 9 décembre 2020
5. **ÉVALUATION**
 - 5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation
 - 5.2 Composition d'un comité ad hoc
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**
 - 6.1 Dossiers économiques
 - 6.1.1 Rapport d'activités
 - 6.1.1.1 Priorités de développement régional, le cas échéant
 - 6.1.2 Dossier Vélo / La Montagnarde / Rapport des dépenses et travaux effectués en 2020 pour l'aide financière à l'entretien de la Route verte (le cas échéant)
 - 6.1.3 Tourisme Memphrémagog
 - 6.1.3.1 Protocole d'entente 2021 / Signature
 - 6.1.3.2 Aide financière particulière en période de pandémie
 - 6.2 Dossiers culturels
 - 6.2.1 Rapport d'activités
 - 6.3 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.3.1 Rapport d'activités
 - 6.4 Transport collectif et adapté
 - 6.4.1 Rapport d'activités
 - 6.5 Développement social
 - 6.5.1 Rapport d'activités
7. **AMÉNAGEMENT**
 - 7.1 Rapport d'activités

7.2 Ajustement à la demande d'exclusion de la zone agricole permanente de la Ville de Magog

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 Rapport d'activités

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Sécurité incendie

9.1.1 Rapport d'activités

9.2 Protection policière

9.2.1 Rapport d'activités

9.2.2 Modalités de partage de la ristourne, le cas échéant

10. ADMINISTRATION

10.1 Comptes à payer

10.2 Règlements de quotes-parts (01-21 à 10-21) / Adoption

11. DIVERS

12. CORRESPONDANCE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
ET RÉSOLU**

18-21

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

11. DIVERS

11.1 Vote par correspondance aux élections municipales

11.2 Journées de la persévérance scolaire

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

19-21

Que le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2020

Aucun item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

M. Jean-Pierre Cadrin présente le rapport du dernier mois et précise qu'en raison des mesures sanitaires actuellement en place, aucune inspection de propriété ne peut être effectuée de manière conventionnelle. Par contre, comme la firme n'a pas l'habitude d'en faire un volume important en saison hivernale, il n'est pas prévu d'accumuler des retards posant problème. En attendant le retour des visites, les communications se font par courriels ou par téléphone et les contribuables sont invités à acheminer des photos. Cette façon de faire rend certains contribuables suspicieux et la firme travaille de concert avec les municipalités pour établir un lien de confiance avec les contribuables.

Dans le cas des propriétés commerciales et industrielles, les visites se poursuivent tout en respectant les mesures de distanciation et les règles sanitaires.

La conseillère Michèle Turcotte s'informe à savoir pourquoi l'évaluation ne se fait pas par visite virtuelle comme c'est le cas dans le cadre des visites faites par les services de prévention incendie. Elle se fait expliquer que le public a tendance à faire preuve de méfiance envers une firme privée, contrairement à un service incendie, mais que diverses mesures sont prises pour réussir à obtenir la collaboration via les autres moyens de communication en place.

L'équilibration des rôles est déjà en avance sur l'échéancier habituel et l'équipe répond présentement aux questions des contribuables suite à l'envoi des comptes de taxes par plusieurs municipalités.

M. Cadrin souligne que les prochains dépôts de rôles en septembre 2021 seront influencés par les nombreuses ventes des derniers mois puisqu'ils tiendront compte des transactions jusqu'au 1^{er} juillet 2020. Il sera donc intéressant de voir l'effet réel de l'effervescence du marché.

COMPOSITION D'UN COMITÉ AD HOC

Considérant que le conseil a convenu de constituer un comité ad hoc qui se penchera sur l'impact de la désignation des aires protégées sur les pertes fiscales pour les municipalités;

Considérant que les membres du conseil ont reçu une invitation à signifier leur intérêt d'y participer,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM ET RÉSOLU

20-21

Que le comité ad hoc soit composé de Mmes Michèle Turcotte, Joan Westland-Eby, Francine Caron-Markwell ainsi que MM. Richard Violette, Michael Laplume, Jacques Demers et Yvon Laramée.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Rapport d'activités

La présidente du comité de développement socio-économique, Vicki-May Hamm, explique que l'équipe du développement économique a réparti son temps entre le recrutement de nouvelles ressources humaines et l'octroi d'aides financières gouvernementales disponibles pour les entreprises de la région. D'ailleurs, comme la presque totalité des sommes disponibles avaient déjà été attribuées, la MRC vient de se voir octroyer une enveloppe supplémentaire de 700 000 \$. L'enveloppe totale disponible dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes

entreprises se chiffre ainsi à 2 830 648 \$. Elle en profite aussi pour souligner le travail exemplaire de la permanence qui réussit à faire preuve de dévouement et d'efficacité pour aider les entreprises de la MRC.

Priorités de développement régional, le cas échéant

Le directeur général, Guy Jauron, explique que la démarche en cours vise à établir les priorités de développement régional au niveau de l'Estrie. Les 7 territoires de l'Estrie (Ville de Sherbrooke et les 6 MRC) sont invités à faire la même démarche afin d'identifier les priorités qui font le plus consensus. Lors d'un atelier de travail qui a précédé le conseil, certaines thématiques ont été identifiées. Le directeur au développement économique a reçu mandat de regrouper les éléments phares et les soumettre lors de la prochaine séance du comité administratif pour validation.

Dossier Vélo / La Montagnarde / Rapport des dépenses et travaux effectués en 2020 pour l'aide financière à l'entretien de la Route verte

Considérant que la MRC de Memphrémagog administre une entente de coordination pour les quatre municipalités traversées par le réseau cyclable La Montagnarde, soit les municipalités de Stukely-Sud, Eastman, Canton d'Orford et la Ville de Magog;

Considérant que le ministère des Transports a mis en place le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3 Entretien de la Route verte et de ses embranchements* dans le cadre duquel la MRC de Memphrémagog a présenté une demande;

Considérant que la MRC de Memphrémagog a obtenu les confirmations requises pour les dépenses et travaux d'entretien réalisés par les municipalités du réseau La Montagnarde et que le rapport des dépenses et travaux effectués doit être transmis au ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FERLAND ET RÉSOLU

21-21

Que la MRC de Memphrémagog, au bénéfice des municipalités concernées par le réseau cyclable La Montagnarde, adopte le rapport des travaux réalisés en 2020 et des dépenses qui atteignent un montant total de 190 143,97 \$;

Que la MRC de Memphrémagog confirme que le montant de la subvention demandé n'excède pas 50 % des dépenses admissibles engagées par les municipalités au cours de l'année 2020;

Que la présente résolution soit envoyée au ministère des Transports conformément aux modalités stipulées au programme du ministère.

ADOPTÉ

Tourisme Memphrémagog

Protocole d'entente 2021 / Signature

Considérant que la MRC a décidé de confier la responsabilité de la publicité et de la promotion des entreprises touristiques de son territoire à l'organisme *Tourisme Memphrémagog* (TM);

Considérant que la MRC souhaite poursuivre le soutien financier accordé à Tourisme Memphrémagog pour supporter ses opérations;

Considérant que Tourisme Memphrémagog a démontré sa capacité à exercer un leadership rassembleur au sein des acteurs de l'industrie touristique du territoire de la MRC;

Considérant que Tourisme Memphrémagog entend poursuivre son travail en collaboration avec la MRC de Memphrémagog pour la durée du protocole se terminant le 31 décembre 2021;

Considérant qu'un protocole d'entente a été rédigé par la MRC, protocole qui reprend les engagements et le programme des activités de l'organisme pour la prochaine année;

22-21

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL PAGE
ET RÉSOLU**

D'autoriser le préfet, M. Jacques Demers, et le directeur général, M. Guy Jauron, à signer le protocole d'entente entre la MRC et Tourisme Memphrémagog et d'autoriser le versement d'une somme de 97 000 \$ à l'organisme Tourisme Memphrémagog pour l'année 2021.

ADOPTÉ

Aide financière particulière en période de pandémie

Considérant que *Tourisme Memphrémagog* a présenté aux membres du conseil, lors d'un atelier de travail le 9 décembre 2020, un bilan remarquable de ses activités réalisées en 2020 pendant une année de pandémie particulièrement difficile pour l'industrie touristique;

Considérant que *Tourisme Memphrémagog* entend réaliser de nombreuses actions en 2021, malgré le contexte difficile de la pandémie, afin de soutenir l'industrie touristique du territoire de la MRC;

Considérant que la MRC juge opportun d'accorder un soutien financier exceptionnel à Tourisme Memphrémagog afin de faciliter la mise en œuvre de son plan d'action 2021;

Considérant l'importance de l'industrie touristique pour la MRC au niveau du nombre de visiteurs, du nombre d'emplois et des retombées économiques;

23-21

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOVIN
ET RÉSOLU**

D'accorder un soutien financier particulier de 53 000\$ à Tourisme Memphrémagog pour l'année 2021 afin de soutenir l'organisme dans ses efforts de mobilisation de ses membres, de promotion et de publicité des établissements et activités touristiques de la région.

ADOPTÉ

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

La présidente du comité culturel, Michèle Turcotte, expose les prochaines dates de réunions du comité culturel. Elle rappelle que la révision de la politique culturelle sera sur la planche à dessin tout au long de l'année dans le but d'en adopter une version finale à l'automne. Par ailleurs, les municipalités et les organismes de la MRC de Memphrémagog auront jusqu'au 26 février pour soumettre un projet dans le cadre de la nouvelle entente de développement culturel.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Rapport d'activités

Le président du comité du fonds régions et ruralité (FRR), Vincent Gérin, explique que le comité travaille actuellement sur le volet deux du FRR afin de revoir les documents qui en balisent le processus. Pour ce qui est du prochain appel à projets, il pourrait

débuter dès février prochain. Des documents seront déposés à la prochaine séance. Une réunion du comité aura lieu à court terme.

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

M. Jauron précise que les démarches se poursuivent pour l'implantation de taxis intramunicipaux dans certaines localités afin d'aider à briser l'isolement et faciliter les déplacements ruraux. Par ailleurs, à la suite de la suspension du service de navette vers les établissements d'enseignement supérieur de Sherbrooke durant la pandémie, la MRC de Memphrémagog a mis en place un service de navette alternative pour les étudiants afin que ceux-ci n'aient pas de bris de services et maintiennent leurs bonnes habitudes de transport collectif.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

M. Jauron invite les élus à s'impliquer dans le processus de révision de la politique de développement social, chapeauté par l'organisme mandataire la Table de développement social de Memphrémagog et la planification stratégique pilotée par la Corporation de développement communautaire Memphrémagog (CDCM). Des informations seront acheminées aux élus ayant déjà manifesté leur intérêt afin de confirmer leur participation à une prochaine rencontre.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'aménagiste, M. Hughes Ménard, présente le rapport d'activités. Copie dudit rapport est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

AJUSTEMENT À LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE DE LA VILLE DE MAGOG

ATTENDU que la Ville de Magog a déposé une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), pour l'exclusion de la zone agricole permanente d'une superficie d'environ 30,45 ha comprenant les lots 3 934 889, 3 934 892, 3 945 962, 5 220 367 et 5 220 368 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, afin de les inclure à l'affectation industrielle (parc industriel régional de Magog);

ATTENDU que lors du dépôt à la CPTAQ de la demande d'exclusion n°429615, l'inscription d'une superficie de 68,95 m² provenant de parties du lot 3 934 892 a été omise;

ATTENDU que cette superficie de 68,95 m² située en zone agricole serait enclavée par l'affectation industrielle et la superficie demandée dans la demande d'exclusion;

ATTENDU que la Ville de Magog et le comité consultatif agricole de la MRC ne sont pas favorables à laisser enclavée une petite superficie agricole de 68,95 m²;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger cette omission et de refaire une nouvelle résolution;

ATTENDU que la MRC ajoute des parties du lot 3 934 892 à la demande d'exclusion en plus des lots 3 934 889, 3 945 962, 5 220 367 et 5 220 368 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead;

ATTENDU que la superficie totale visée dans la résolution de la MRC du 21 octobre 2020 est modifiée par l'ajout d'une superficie de 68,95 m², pour un total de **30,45 ha**;

ATTENDU qu'il est nécessaire de bien identifier tous les lots, de même que la bonne superficie totale sollicitée par la demande d'exclusion;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

24-21

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la MRC de Memphrémagog ajoute une superficie de 68,95 m² provenant de parties du lot 3 934 892, portant la demande d'exclusion à une superficie totale à 30,45 ha (304 529,64 m²) et en recommande l'autorisation en regard des critères formulés à l'article 62 de la LPTAA;

Que la MRC s'engage, advenant une décision favorable de la CPTAQ, à modifier son schéma d'aménagement en adéquation avec la décision de la Commission.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La présidente du comité de développement durable, Lisette Maillé, précise que la permanence travaille à compiler les 330 commentaires reçus à la suite de la consultation électronique en lien avec la révision du plan d'action en environnement. Le résultat de cette analyse sera déposé au prochain comité qui se tiendra au courant de la prochaine semaine et l'adoption du Plan d'action en environnement final est prévue pour le conseil de février.

Le rapport final du Conseil québécois sur les espèces exotiques envahissantes sur l'invasion des moules zébrées dans le Memphrémagog et ses environs a été transféré aux maires, aux directeurs généraux et aux partenaires. La rédaction du rapport de tributaires est en cours et l'objectif est de le déposer au conseil au cours des prochains mois.

Le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs souhaite déployer un réseau de pancartes uniformisées à l'échelle de la province afin d'informer les usagers des plans d'eau lorsqu'il y a une présence d'EEAE. Les municipalités concernées ont été contactées afin d'évaluer leurs besoins en pancartes et l'emplacement de celles-ci.

Elle mentionne aussi que la MRC a assisté à une soirée d'information en décembre offerte par le *Department of environmental conservation* sur les lésions retrouvées sur certaines barbottes brunes dans le sud du lac Memphrémagog. La cause de ces lésions est encore inconnue malgré plusieurs hypothèses explorées durant les dernières années. La plus probable est celle d'une pollution diffuse.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Le conseiller Martin Primeau, président du comité de sécurité incendie, rappelle que les municipalités auront bientôt à compléter un rapport concernant l'année 2020 afin de mettre à jour les données dans le schéma de couverture incendie. Comme chaque année, chacune d'entre elles devra aussi adopter une résolution en mars ou en avril. Il en profite pour souligner que les municipalités de la MRC participent bien au programme de formation offert pour le développement des pompiers volontaires.

La conseillère Michèle Turcotte demande si le schéma incendie révisé sera bientôt approuvé par le ministère puisque leur compagnie d'assurances commence à mettre de la pression à ce sujet. M. Primeau précise que l'ancien schéma est toujours en vigueur, même si la version n'est pas à jour, et que les municipalités doivent donc répondre qu'elles sont couvertes si on leur pose la question. Par contre, il invite les municipalités à communiquer avec la permanence ou avec lui-même si de telles pressions subsistaient puisque la MRC pourrait alors transmettre l'information au ministère afin que le schéma révisé soit enfin approuvé.

Le conseiller Martin Primeau quitte la réunion.

PROTECTION POLICIÈRE

Rapport d'activités

M. Philippe Dutil, président du comité de sécurité publique, précise que le processus de consultation des Priorités d'actions régionales et locales (PARL) pour les municipalités desservies par la Sûreté du Québec est terminé. Une synthèse des résultats de la consultation a été transférée à la SQ afin qu'ils puissent proposer des priorités d'actions au prochain comité.

Il explique que, pour les municipalités desservies par la SQ, le directeur de poste suggère fortement aux municipalités de rediriger les citoyens appelant à la municipalité concernant des plaintes en lien avec les mesures sanitaires de la Covid-19 vers le centre de gestion des appels au 819-310-4141. De cette manière, les préposés de la SQ reçoivent directement l'appel et peuvent poser des questions au plaignant afin d'aider les policiers dans leurs interventions.

Modalités de partage de la ristourne, le cas échéant

Le sujet est reporté à un prochain conseil puisque les informations n'ont pas encore été reçues.

La conseillère Joan Westland-Eby quitte la rencontre en raison de difficultés liées au réseau de communication.

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Évaluation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE DUTIL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE-ANDRÉE BLOUIN
ET RÉSOLU**

Que le compte suivant soit payé, à savoir :
Jean-Pierre Cadrin & Ass.
(maintien d'inventaire, tenue à jour - janv 2021)

<u>sous-total</u>	64 221,59	64 221,59
-------------------	-----------	-----------

ADOPTÉ

RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS (01-21 À 10-21) / ADOPTION

Règlement n° 1-21

26-21 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
ET RÉSOLU**

Que le règlement 1-21 décrétant une taxe d'**UN MILLION NEUF CENT HUIT MILLE NEUF CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (1 908 934 \$)**, afin de répartir entre toutes les corporations municipales membres de la MRC de Memphrémagog les dépenses afférentes à l'administration générale, l'aménagement, la législation, au développement économique et à d'autres fonctions, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 2-21

27-21 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

Que le règlement 2-21 décrétant une taxe de **TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SIX CENTS DOLLARS (354 600 \$)**, afin de pourvoir au paiement de la somme représentant les dépenses afférentes au développement touristique, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 3-21

28-21 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
ET RÉSOLU**

Que le règlement 3-21 décrétant une taxe de **VINGT-SIX MILLE CENT VINGT-SIX DOLLARS (26 126 \$)**, afin de répartir entre les corporations municipales membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et membres de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog la dépense relative à la cotisation à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2021, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 4-21

29-21 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
ET RÉSOLU**

Que le règlement 4-21 décrétant une taxe de **SIX CENT SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENT VINGT DOLLARS (666 620 \$)**, afin de pourvoir au paiement de la somme représentant les dépenses afférentes à l'évaluation foncière pour chacune des corporations concernées, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 5-21

30-21 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FERLAND
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE DUTIL
ET RÉSOLU**

Que le règlement 5-21 décrétant une taxe de **DEUX CENT SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS (216 251 \$)**, afin de répartir entre les corporations municipales ayant délégué leur compétence à la MRC quant à la récupération et le conditionnement des matières recyclables la dépense relative à l'exercice de cette compétence par la MRC pour l'année 2021, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 6-21

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL PAGE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
ET RÉSOLU**

31-21

Que le règlement 6-21 décrétant une taxe de **CENT QUINZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS (115 881 \$)**, afin de répartir entre les corporations municipales ayant délégué leur compétence à la MRC en matière de transport adapté la dépense relative à l'exercice de cette compétence par la MRC pour l'année 2021, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 7-21

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FERLAND
ET RÉSOLU**

32-21

Que le règlement 7-21 décrétant une taxe de **CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENT DIX DOLLARS (51 510 \$)**, afin de répartir entre les corporations municipales ayant conclu une entente intermunicipale avec la MRC concernant l'inspection forestière la dépense relative à la mise en œuvre de cette entente pour l'année 2021, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 8-21

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL LAPLUME
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE
ET RÉSOLU**

33-21

Que le règlement 8-21 décrétant une taxe de **CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (5 680 \$)**, afin de répartir entre les corporations municipales ayant conclu une entente intermunicipale avec la MRC concernant l'inspection en urbanisme la dépense relative à la mise en œuvre de cette entente pour l'année 2021, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 9-21

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOVIN
ET RÉSOLU**

34-21

Que le règlement 9-21 décrétant une taxe afin de répartir la somme de **TRENTE-SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (36 974 \$)**, entre les municipalités concernées relativement aux dépenses encourues par la MRC pour l'exercice de la compétence déléguée en matière de transport collectif pour l'année 2021, soit adopté.

ADOPTÉ

Règlement n° 10-21

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE DUTIL
ET RÉSOLU**

35-21

Que le règlement 10-21 décrétant une taxe afin de répartir la somme de **DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000 \$)**, entre les municipalités concernées relativement à la contribution de soutien à la Corporation Ski et Golf du Mont-Orford pour l'année 2021, soit adopté.

ADOPTÉ

Vote par correspondance aux élections municipales

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
Règles équitables pour le vote par correspondance

Considérant que l'article 582.1. de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipule que :

Le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

Considérant qu'en vertu de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le gouvernement a adopté le *Règlement sur le vote par correspondance*;

Considérant que ce règlement ne permet pas le vote par correspondance pour un électeur ou une personne intéressée inscrite ou ayant le droit d'être inscrite sur la liste électorale ou référendaire à titre de personne domiciliée;

Considérant l'incertitude qui prévaudra en novembre prochain lors des élections municipales quant à la situation sanitaire liée à la pandémie;

Considérant que l'inquiétude générée par la pandémie pourrait avoir pour effet de freiner certains électeurs, ayant le statut de personne domiciliée, de se rendre aux bureaux de scrutin conventionnels;

Considérant que le projet de loi 67 actuellement à l'étude contient une disposition visant à permettre le vote par correspondance à plus d'électeurs, mais que cet élargissement ne vise que les personnes qui sont domiciliées dans une résidence privée pour aînés identifiée, les personnes hébergées dans différentes installations de soins déterminées et tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que les modifications législatives et réglementaires à l'étude ne permettent pas à l'ensemble des électeurs et des personnes habiles à voter d'utiliser le vote par correspondance;

Considérant que le fait de ne pas permettre à l'ensemble des électeurs et des personnes habiles à voter d'utiliser le vote par correspondance n'est pas équitable et limite certains citoyens dans l'exercice de leur droit de vote, et ce, sans égard à la pandémie;

Considérant que plusieurs municipalités de la MRC de Memphrémagog ont des règlements permettant le vote par correspondance afin de permettre à un plus grand nombre d'électeurs de voter lors des élections et des référendums;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAEL LAPLUME
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
ET RÉSOLU

36-21

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de permettre le vote par correspondance à l'ensemble des électeurs et des personnes habiles à voter pour les élections et les référendums dans les municipalités;

Que copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, au député de la circonscription d'Orford, M. Gilles Bélanger, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Journées de la persévérance scolaire

Considérant que les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 16 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Considérant que les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont réitéré parmi les actions à prioriser pour la prochaine année, celle de contribuer à la persévérance scolaire, la réussite académique et la poursuite des études supérieures dans une optique de rehaussement des capacités personnelles, d'égalité des chances, et de recherche et d'occupation d'emplois de qualité;

Considérant que le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 17,5 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus et qu'un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

Considérant que le travail du Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie organise, du 15 au 19 février 2021, la 12^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci souhaitent rendre hommage cette année à la résilience dont font preuve les élèves et les étudiants, et qu'elles visent à générer des centaines de genres de la part de l'entourage et de la population, de manière à insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours, à contribuer à les motiver de poursuivre et à donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

37-21

DE PROCLAMER les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé et des

services sociaux, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir une copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie.

ADOPTÉ

Le préfet Jacques Demers annonce aux élus que le conseiller Patrick Leblond a démissionné de son poste de maire de Stukely-Sud et qu'il s'agit donc de sa dernière séance du conseil de la MRC de Memphrémagog. Il en profite pour souligner l'implication de ce dernier et le remercier pour le travail accompli particulièrement sur les nombreux comités sur lesquels il a siégé.

CORRESPONDANCE

Demande d'appui

Aucune

Résolutions

MRC du Granit (rés. 2020-205) : Implantation du 5G versus le réseau cellulaire en région

MRC Pierre-de-Saurel (rés. 2020-10-325) : Demande de soutien pour les services de sécurité incendie du Québec

MRC Pontiac (rés. 2020-11-20) : Appui à la MRC Pierre-de-Saurel – Demande de soutien au gouvernement, Sécurité incendie

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil :

Aucune question n'est soulevée.

Le public :

La séance s'est tenue via une vidéoconférence, aucun public n'est présent. Ce dernier était invité à faire parvenir à l'avance ses questions, au besoin, mais la permanence n'a reçu aucune demande.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nicole-Andrée Blouin propose la levée de la session.

Secrétaire-trésorier

Préfet

Rapport d'activités du service d'aménagement

PÉRIODE 5 décembre 2020 au 15 janvier 2021

Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)	<ul style="list-style-type: none">○ Démarche estrienne<ul style="list-style-type: none">• La caractérisation des milieux humides et hydriques se poursuit;• Un second webinaire pour les parties prenantes régionales aura lieu le jeudi 28 janvier prochain.○ Démarche MRC<ul style="list-style-type: none">• Le comité d'aménagement a proposé la composition d'un groupe de travail réunissant divers intervenants du territoire. Ce groupe de travail sera consultatif et fera ses recommandations au comité d'aménagement.• Les premières activités de ce groupe de travail sont prévues à la fin février.
Révision du schéma d'aménagement et de développement durable	<ul style="list-style-type: none">○ Trois présentations du projet de schéma d'aménagement s'adressant aux élus municipaux et membres des CCU auront lieu par visioconférence aux dates et heures suivantes. Une invitation sera envoyée aux municipalités.<ul style="list-style-type: none">• Le 23 février de 9h à 12h;• Le 24 février de 19h à 22h;• Le 25 février de 13h30 à 16h30.○ Une présentation aux inspecteurs municipaux aura lieu le jeudi 4 février en après-midi.
Analyses de projets d'aménagement	<ul style="list-style-type: none">○ La permanence analyse une demande d'agrandissement du périmètre urbain de la Ville de Magog et un projet de modification à cet effet sera déposé au conseil de février, le cas échéant.○ La permanence est à préparer une demande d'ajustement des îlots déstructurés (demande à portée collective à la CPTAQ) suite à la rénovation cadastrale de l'ensemble du territoire de la MRC.